

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



MINISTRE DE LA SALUBRITE, DE
L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REDD+
CÔTE D'IVOIRE

**REUNION DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES SUR
L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU PROGRAMME ONU-REDD A LA CÔTE
D'IVOIRE POUR LA PERIODE 2018-2020**



COMPTE RENDU

DATE : 28 JUILLET 2017

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Côte d'Ivoire, depuis plusieurs années est confrontée à la disparition progressive et accélérée de ses forêts. Avec près de 8 millions d'hectares de forêts en 1990, la couverture forestière de la Côte d'Ivoire est passée à moins de 4 millions d'hectares en 2015 (BNETD, 2016).

Face aux enjeux de déforestation et de lutte contre le changement climatique, la Côte d'Ivoire à travers le Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement (MINSEDD) s'est engagée dans le processus international de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+).

La REDD+ est un mécanisme de finance environnementale censé récompenser les efforts des pays à protéger, à mieux gérer et utiliser judicieusement leurs ressources forestières, contribuant ainsi à la lutte mondiale contre le changement climatique ainsi qu'au développement national.

Dans cette optique, le MINSEDD à travers le Secrétariat Exécutif Permanent REDD+ (SEP-REDD+) a entamé la rédaction de son plan de préparation à la REDD+ (R-PP) en 2013, qui a été validé par la Banque mondiale et l'ONU-REDD en juillet 2014 et a permis au pays de bénéficier d'appuis techniques et financiers pour la mise en œuvre de sa phase de préparation.

Pour ce qui concerne les activités financées par le programme ONU REDD pour la phase de préparation, la mise en œuvre a démarré en janvier 2015 avec l'appui d'un Comité de pilotage mis en place, en 2014.

Egalement, les Experts du Programme ONU-REDD apportent depuis 2015 à la Côte d'Ivoire leur appui à travers une Assistance Technique pour une mise en œuvre des activités de la phase de préparation. Cette assistance technique pour cette première phase de la REDD+ doit prendre fin le 31 décembre 2017.

C'est dans ce cadre, que la Côte d'Ivoire a soumis une nouvelle Assistance Technique du programme ONU-REDD pour la période 2018-2020. Celle-ci permettra aux Experts de l'ONU-REDD de continuer d'apporter leur appui technique pour la mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire.

Afin de recueillir les commentaires des parties prenantes sur l'assistance technique, une réunion s'est tenue ce vendredi 28 juillet 2017, au Secrétariat Exécutif Permanent REDD+.

II. DEROULEMENT

Sous la Présidence du Colonel KOFFI Konan Jean Claude, Conseiller Technique du Directeur Général de la SODEFOR, Membre du Secrétariat Exécutif Permanent REDD+, la réunion a vu la participation de 29 personnes issues de la société civile, des communautés locales, de l'Université Félix Houphouët Boigny, de Structures techniques et de recherche et de Ministères.

Cette réunion s'est déroulée en trois phases : (i) le mot de bienvenue et d'introduction; (ii) la présentation de l'Assistance Technique suivie des échanges et discussion et ; (iii) les recommandations.

La réunion a démarré par les mots de bienvenue et d'introduction du Président de séance. Il a dans ses propos souhaité la bienvenue à tous les participants avant de situer le contexte de la réunion. Cette réunion s'inscrit dans le cadre d'une consultation complémentaire des parties prenantes sur l'assistance technique du Programme ONU-REDD à la Côte d'Ivoire, pour la période 2018-2020.

A la suite du président de séance, Monsieur Carlos RIANO, Conseiller Technique Principal du Programme ONU-REDD a présenté l'Assistance Technique ONU-REDD 2018-2020. Il a fait un bref historique de l'appui du programme ONU-REDD et Présenté les quatre piliers du mécanisme REDD+, attendus à l'issue de la phase de préparation. Ces piliers sont :

- le Niveau d'Emissions de Référence des Forêts (NERF),
- le Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) ;
- le Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) ;
- la Stratégie Nationale REDD+ (SN).

L'état d'avancement de ces piliers a été également relaté. Ainsi, sur les quatre piliers, Trois sont en phases de finalisation (NERF, SNSF et SN). Il a également fait un bilan succinct de l'assistance technique 2017 en remarquant que d'ici la fin de l'année 2017, cette Assistance Technique permettra de mieux avancer sur ces trois piliers.

Une première phase de questions a permis aux participants de lever quelques incompréhensions. Le tableau ci-dessous présente ces préoccupations et les réponses.

Questions et commentaires	Réponses
<p>1. Est-ce que l'appui 2018-2020 sera mise en œuvre pendant la transition entre les 2 phases (Préparation et Investissement) ou concerne aussi la 2^{ème} phase ?</p> <p>2. Est-ce que l'avancement rapide du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire est salubre ou y a-t-il des limites ?</p> <p>3. Entre la phase de préparation et la phase d'investissement, quelle est la plus difficile ?</p> <p>4. Est-ce que vous avez une idée claire de la mise en place des fonds REDD+ dont vous avez relevé ?</p>	<p>1. La mise en œuvre concerne aussi la 2^{ème} phase</p> <p>2. Il faut se féliciter pour les résultats obtenus jusqu'à présent mais il faut continuer</p> <p>3. Il n'y a pas de plus difficile ou facile, il faut accorder de l'importance aux deux phases</p> <p>4. Cette année avec l'assistance technique en cours, il y a l'élaboration de modèles économiques qui permettront de mobiliser des fonds. Aussi, il y a le fonds vert climat.</p>

Suite à cette première phase de questions et réponses, l'Assistance Technique 2018-2020 a été présentée en expliquant les différents Résultats attendus, les activités et les risques externes. Ci-dessous l'économie des questions et réponses.

Questions et commentaires	Réponses
<p>1. au niveau des textes d'application du code forestier : comment mettre en œuvre ces textes d'application ? qu'est-ce la société civile peut faire pour le suivi et qu'est-ce que les PTFs peuvent faire ?</p>	<p>1. Code forestier : les textes d'application concernent les deux processus (FLEGT et REDD+)</p>
<p>2. Pour le foncier : est ce qu'il a y une plateforme gouvernementale comme dans le cadre de la REDD+ de sorte qu'il y ait des appuis de part et d'autres entre les projets</p>	<p>2. Pour le Foncier rural : l'appui sera fait au niveau du PIF et du GCF. Au niveau du gouvernement, il y a une cellule de coordination pour le foncier. Au niveau de la société civile, il y a une plateforme alerte-foncier piloté par l'INADES.</p>
<p>3. Es te ce que des études sont prévues dans l'assistance Technique, notamment pour la gouvernance forestière et foncière afin de s'assurer que le régime foncier est favorable à la mise en œuvre du mécanisme REDD+. Cette étude pourra apporter des éléments à la révision de la</p>	<p>3. Oui, dans le cadre de l'harmonisation des politiques sectorielles, il est prévu d'analyser le code du foncier rural, le code forestier, le code de l'environnement et le code de l'eau.</p>

<p>loi foncière qui est envisagé</p>	
<p>4. Dans l'Assistance Technique, une grande place est accordée à la société civile, mais il faut prévoir effectivement le renforcement des capacités de la société civile</p>	<p>4. Société civile : L'appui de la société civile est nécessaire et cela se fera mais il faut un engagement de celle-ci. Aussi, avec la surveillance des forêts et l'Observation Indépendante, la société civile a son rôle à jouer en se mobilisant. Il y a également, la traçabilité au niveau du FLEGT. La société civile doit avoir ses programmes et passer à l'action.</p>
<p>5. Au niveau du renforcement de la gouvernance forestière, est que l'APV-FLEGT est pris en compte</p>	<p>5. Gouvernance Forestière : le Gouvernement ivoirien lors d'une rencontre récente a également planché sur la gouvernance forestière. L'APV-FLEGT est pris en compte à travers le renforcement de la collaboration entre le FLEGT et la REDD+. En outre, l'initiative cacao et forêts aborde la question de la gouvernance forestière.</p>
<p>6. Les PSE seront attribués aux détenteurs de titres de propriété, est ce qu'il ne faut pas inclure la délivrance de titre de propriété dans les PSE.</p>	<p>5. Titre de propriété : cette question sera traité par la Banque mondiale y compris les processus sous-jacent de soutien au niveau de l'Etat : l'Etat doit opérationnaliser ces textes.</p>

La présentation de l'Assistance Technique s'est achevée sur les risques externes. Quelques préoccupations sur ces risques ont été soulevées. Ci-dessous l'économie :

1. Comment se fera la mise en œuvre de l'Assistance Technique ?

- il y a deux parties : (i) accompagnement de la Côte d'Ivoire pour des questions spécifiques, (ii) questions en lien avec les projets de mise en œuvre de la REDD+.

2. Que signifie risques externes ?

- ce sont des risques non liés directement à l'Assistance Technique.

RECOMMANDATIONS

Les différents échanges ont permis de faire les recommandations suivantes :

1. Prévoir une étude sur le lien entre le foncier et la mise en œuvre du mécanisme REDD+ ;

2. Reformuler « Processus inclusif de mise en œuvre REDD+ pour atteindre les PBR » comme suit « Processus inclusif de mise en œuvre REDD+ pour atteindre les PBR établit et fonctionnel » ;

3. Avec les parties prenantes concernées, affiner les différents indicateurs afin qu'ils soient SMART ;

4. Il faut rassembler toutes les études réalisées dans le cadre de la REDD+ et les diffuser ;

5. Prendre en compte la gestion des conflits fonciers comme risque externe.

Mot de fin

La séance s'est achevée par les mots de remerciement du président de séance.

Secrétaires de séance

KADJO Alloua

OUATTARA Zana